

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**Date convocation
19/11/2021Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 6
Nombres de membres Absents : 5
Nombre de procurations : 1
Nombre de votants : 7Date Affichage
19/11/2021

Séance du 25 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq novembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : M. CORREIA J., M. DOMINGO J.D , M. LAUBRAY. J, M. V. PICHEYRE, M. VAILLS S. ,
Absents excusés :M. MIRAN P
Procurations : Mme DABOUIS N. à M. DOMINGO J. D

Objet de la Délibération**EMPRUNT RENOUVELLEMENT RESEAU D' EAU VILLENEUVE DE FORMIGUERES
AUPRES DE LA BANQUE POPULAIRE**

M. le Maire rappelle que le renouvellement du réseau d'eau sur Villeneuve fait partie des priorités des travaux. Afin d'en faciliter le financement, il est cependant plus opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 43 407€ auprès de la Banque Populaire.

Le montant total des travaux s'élève à 208 104€, ces travaux sont financés par l'agence de l'eau à hauteur de 122 773€ et 41 924€ par le Département des Pyrénées Orientales.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2337-3,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement, cet emprunt sera inscrit au Budget de l'eau de 2021 sur le compte 1641,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

D'AUTORISER le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant total de 208 104€.

- **Durée 120 mois.**
- **Montant sollicité : 43 407 €**
- **Echéance annuelle sur 10 ans : 4 533.97 € Taux : 0.80 %**
- **Frais de dossier : - 40 % , soit 240 €**

D'AUTORISER le maire à signer le contrat de prêt.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 25 novembre 2021

Le Maire,
P. PETITQUEUX

